

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ATELIER ECHECS DES ASSIONS**

Le règlement intérieur du club doit être lu et approuvé lors de l'inscription de tout nouvel adhérent. Il précise le fonctionnement de l'association en adéquation avec les statuts sportifs de la FFE auquel le club est rattaché.

### **I-Période d'activité, horaires et adhésions**

#### **Article 1. Période d'activité**

Le club est ouvert tous les mardis de 16h à 19h, salle culturelle des Assions, pendant la période scolaire de début septembre à fin juin. Le club ne fonctionne pas en juillet août, sauf en cas d'événement spécial.

#### **Article 2. Salle et horaires**

Les créneaux horaires de la salle municipale sont susceptibles d'être modifiés par la mairie sur chaque saison, voire exceptionnellement en cours d'année. Dans ce cas le bureau en informera tous les adhérents (groupe Whatsapp, email, ...).

En cas d'absence du coach ou si aucun animateur ne peut ouvrir le club, les adhérents et parents seront prévenus à l'avance et un message sera affiché à l'entrée de la salle.

La salle municipale étant utilisée pour d'autres activités et associations, les horaires doivent être respectés en tenant compte du temps nécessaire au rangement du matériel et nettoyage éventuel.

#### **Article 3. Adhésion au club**

Toute personne venant au club devra être à jour de ses cotisations.

Une séance d'essai est accordé à tout nouvel adhérent.

Lors de l'inscription, l'adhérent doit remplir la fiche d'inscription, le questionnaire et l'attestation médicale. Il doit aussi avoir lu et approuvé le présent règlement intérieur.

Le montant de l'inscription au club est revu chaque année et comprend:

- la cotisation club
- la licence FFE obligatoire

#### **Article 4. Licence FFE**

Conformément aux directives de la FFE, chaque adhérent est dans l'obligation de prendre, lors de son inscription, une licence sportive qu'il devra renouveler chaque année. Le prix de la licence est fixé chaque année par la FFE à laquelle nous reversons la totalité de la somme perçue.

Il y a deux types de licences:

- **Licence A:** elle permet de participer à tous les types de compétitions et donne accès au classement elo. Cette licence est nécessaire pour jouer les matchs interclubs et pour le championnat départemental jeunes, homologués FFE.
- **Licence B:** c'est une licence loisir qui ne permet de participer qu'aux compétitions à cadence de 60min maxi (blitz, semi rapides).

La licence inclus une assurance responsabilité civile.

Un joueur qui prend une licence loisir B peut la faire évoluer en licence A à tout moment de la saison. Il ne paiera que la différence.

**Article 5.** Chaque joueur licencié peut suivre son évolution sur le site internet de la FFE et prendre connaissance des nombreux tournois organisés dans la région ou en France

<http://www.echecs.asso.fr>

## **Article 6. Inscription des enfants et jeunes mineurs**

Le club accepte les enfants à partir de 7ans.

Une dérogation peut être éventuellement accordée pour des enfants plus jeunes après entretien entre les parents et le coach.

Les parents, mère, père ou tuteur de l'enfant doivent impérativement être présents lors de l'inscription de l'enfant. Ils doivent remplir un formulaire avec leurs coordonnées et signer une autorisation parentale.

Le club encourage l'adhésion des parents en tant que joueurs pour favoriser le lien social et contribuer à la progression rapide des enfants. Ainsi les parents qui adhèrent et jouent aux échecs se verront accorder une ristourne sur l'ensemble des adhésions de la famille.

**Article 7.** Les parents ayant des enfants en situation de handicap doivent le signaler au responsable lors de l'inscription (autisme, trouble du comportement, ...).

## **II-Instances dirigeantes et communication**

**Article 1.** Le bureau et le comité directeur sont les deux instances du club conformément aux statuts.

**Article 2.** Les membres du bureau et du comité directeur sont les représentants du club pendant les horaires d'ouverture ou à l'extérieur du club. Ils doivent avoir un comportement exemplaire qui :

- Ne doit jamais aller à l'encontre des intérêts du club.
- Ne doit pas dégrader l'image du club.
- Ne doit pas aller à l'encontre de la politique du club.

**Article 3.** Tout manquement à l'article 2 se verra sanctionné d'un avertissement, d'une exclusion temporaire ou définitive du comité directeur ou du bureau, d'une exclusion temporaire ou définitive du club.

**Article 4.** Les membres du bureau et du comité directeur sont des membres actifs qui, en plus de prendre des décisions, doivent effectuer certaines tâches pour le bon fonctionnement du club. Ils doivent être présents lors des manifestations organisées par le club.

**Article 5.** Les membres du bureau et du comité directeur doivent être licenciés et à jour de leur adhésion personnelle.

### **Article 6. Le coach**

Au club le coach est l'animateur principal du club, joueur expérimenté et initiateur diplômé de la FFE. Il suit la progression des joueurs avec si possible une équipe d'animateurs bénévoles. Le coach est également responsable de l'organisation des compétitions.

### **Article 7. Communication avec les adhérents et parents**

Un panneau d'affichage mobile se trouve dans la salle avec les informations importantes et actualités du club.

Afin de faciliter la communication en dehors des horaires d'ouverture du club un groupe « *Atelier Échecs des Assions* » a été créé sur l'application Whatsapp. Il est exclusivement réservé aux adhérents licenciés et parents. La communication se fait aussi par email ou téléphone.

### **III-Déroulement des cours Atelier enfants et débutants**

**Article 1.** Le club organise de 16h30 à 17h30 un atelier réservé aux enfants. Cet atelier est animé par le coach et des bénévoles (parents, joueurs). Il permet aux enfants débutants d'acquérir les bases indispensables pour progresser et bien mener leur partie d'échecs.

**Article 2.** Les animateurs utilisent des vidéos, l'échiquier mural ou des documents pour expliquer aux enfants des éléments clefs du jeu . Les enfants sont sollicités pour répondre à des questions ou montrer des choses au tableau.

**Article 3.** Il est recommandé que les enfants tiennent à jour un cahier d'échecs sur lequel ils notent les points essentiels de la leçon.

**Article 4.** Après la partie théorique, les enfants jouent une partie en suivant les conseils du coach.

**Article 5.** Au delà de l'horaire de l'atelier, et sur accord des parents, les enfants en forte progression peuvent se joindre à des joueurs confirmés du club pour favoriser leur perfectionnement.

**Article 6.** Les joueurs adultes débutants ou les parents qui le souhaitent peuvent se joindre à l'atelier enfants pour suivre le thème du cours qui démarre l'atelier.

### **IV. Sécurité et discipline (enfants)**

**Article 1.** A l'extérieur de la salle les enfants sont sous la responsabilité des parents.

**Article 2.** Les parents doivent accompagner les enfants à l'intérieur de la salle à 16h30 et doivent être présents avant la fin du cours pour récupérer les enfants à 17h30 .

**Article 3.** Si les parents souhaitent que l'enfant reste au club après 17h30, ils doivent impérativement le signaler à l'animateur et prévoir l'heure de départ (19h maximum).

**Article 4.** Les enfants doivent faire preuve de discipline et acquérir ainsi les valeurs de la charte du joueur d'échecs ci dessous qui leur serviront plus tard dans la vie.

**Article 5.** Les enfants doivent respecter les horaires, suivre le cours et écouter les conseils du coach

**Article 6.** Si des enfants indisciplinés perturbent régulièrement le cours, le coach s'entretiendra avec les parents. Si la situation persiste l'enfant pourra être exclus des cours, voire du club.

## V- Éthique et Charte du joueur d'échecs du club

**Article 1.** Au sein du club il est interdit d'aborder des sujets politiques et religieux.

**Article 2.** Le club respecte la La Charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française des Échecs (FFE) qui s'articule autour des valeurs éducatives et sportives qui animent la pratique du jeu d'Échecs, et des règles déontologiques qui s'appliquent à cette pratique, à ses institutions et à tous ses acteurs ou partenaires.

**Article 3.** Les adhérents, y compris les enfants et leurs parents s'engagent :

- À respecter les règles de fonctionnement et de discipline du club.
- À respecter les horaires des cours.
- À arriver un peu avant l'heure de début des cours et aider à l'installation du matériel.
- À respecter le calme indispensable aux cours et au jeu.
- À respecter les autres joueurs, aussi bien dans les cours que dans le jeu, ainsi que les consignes des animateurs.
- À respecter le matériel qui leur est confié et notamment les jeux et les pendules.
- À respecter les locaux et le matériel des sites d'accueil.
- À participer au rangement du matériel en fin de cours.
- À ne pas quitter les salles de cours sans autorisation des animateurs (enfants). Sauf autorisation écrite des parents, les enfants ne quitteront pas la salle non accompagnés. Ils demeurent sous la responsabilité du club jusqu'à ce que les parents viennent les chercher. Il est donc demandé aux parents de venir dans la salle de cours pour signaler leur prise en charge. Cela permet par ailleurs des contacts toujours très utiles avec les parents.
- À suivre les consignes et à être respectueux envers les professeurs.

## VI- Bénévolat et formation

**Article 1.** Il est demandé aux joueurs confirmés de jouer de temps en temps une partie avec un joueur débutant (adulte ou enfant) afin de l'accompagner dans sa progression.

**Article 2.** Le club souhaite favoriser l'accès au bénévolat et à la formation des bénévoles qui le souhaitent afin d'aider les animateurs dans le cadre des activités et animations organisées par le club.

**Article 3.** Les adhérents ou parents souhaitant s'impliquer dans cette démarche sont les bienvenus et peuvent contacter le coach ou un membre de l'équipe dirigeante.

**Article 4.** Les joueurs licenciés qui souhaitent participer à des formations d'initiateur, d'animateur ou d'arbitre organisées par la FFE peuvent contacter le coach. Le club participera aux frais de formation.

## **VII- Compétitions et déplacements**

**Article 1.** Pour les tournois, animations et compétitions à l'extérieur (championnat départemental jeunes par exemple), le club essaiera d'organiser au mieux la plupart des déplacements (covoiturage). Pour cela, nous pouvons être amenés à solliciter l'aide ponctuelle des parents qui pourraient prendre en charge ne serait-ce qu'un ou deux déplacements au cours de la saison. Nous pourrions également solliciter une participation des parents durant 1 ou 2 heures à la surveillance des enfants, en dehors des salles de jeu, lors des compétitions ou des manifestations organisées par le club.

Les parents sont invités à faire connaître leurs disponibilités selon les situations.

**Article 2.** Le club indemniserà les conducteurs au tarif le plus avantageux.

**Article 3.** Les joueurs du club et parents des enfants ont le libre choix de participer ou pas à des compétitions organisées ou proposées par le club (championnats jeunes, interclubs, ...).

**Article 4.** Le coach s'engage à proposer aux licenciés le meilleur choix de compétitions pour favoriser leur progression.

**Article 5.** Les joueurs licenciés au club peuvent participer individuellement aux nombreux tournois organisés en France. Ils représentent ainsi le club à l'extérieur.

**Article 6.** Les joueurs licenciés au club qui jouent dans l'équipe interclubs des Assions doivent faire preuve d'esprit d'équipe car dans ce type de match ils jouent pour l'équipe et non pas de manière individuelle.

## **VIII- Information aux parents concernant la compétition**

La compétition demeure totalement libre.

Nous sommes un club sportif et nous sommes, bien sûr, attentifs et fiers de nos résultats. Mais nous visons moins les résultats sportifs que le fait d'apporter aux jeunes le plaisir de jouer le mieux possible, de faire partie d'un groupe de copains (copines) et de tirer le meilleur profit des apports éducatifs propres au jeu d'échecs en particulier et au sport en général.

Nous ne mettons aucune pression sur les enfants, ce qui facilite leur évolution personnelle. Mais toute partie d'échecs est en réalité une compétition et c'est vraiment dans la compétition que les enfants trouvent à la fois le maximum de bénéfice éducatif et la récompense de leur travail. Toutefois, ce n'est que lorsqu'ils le demandent en toute liberté et si nous pensons qu'ils y sont prêts psychologiquement et après accord des parents, que le club présente les jeunes en compétition. Ils y trouvent très vite un attrait bien supérieur à celui du simple jeu de loisirs et leurs progrès peuvent alors être spectaculaires.

Les enfants et les jeunes peuvent débiter en compétition dès qu'ils en ont envie et quel que soit leur âge. Les compétitions permettent aussi aux enfants d'acquérir plus rapidement un premier classement qu'ils (elles) souhaitent tous avoir très vite.

Au cours de l'année, nous essayons d'organiser pour cela plusieurs tournois internes.

Les Assions, 05/09/2023

Le Président  
Frédéric LE DEUFF